



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :
Aurélie FARGET
04 73 99 32 23
Valérie LIONNE
04 73 99 35 09

Mél : ce.dpe@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 8 novembre 2021

Le recteur

à

POUR ATTRIBUTION

Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,
Madame la Directrice de Clermont Auvergne INP,
Monsieur le Directeur du CREPS,
Monsieur le Directeur de CANOPE,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du
second degré et directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription

POUR INFORMATION

Mesdames et Monsieur les DASEN,
Monsieur le DAFPIC,
Madame la CSAIIO,
Mesdames et Messieurs les IA-IPR,
Mesdames et Messieurs les IEN-ET/EG

Objet :

Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du 2nd degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale
- phase interacadémique
- mouvement spécifique national

Référence :

B.O.E.N. spécial n°6 du 28 octobre 2021

Je souhaite attirer votre attention sur les modalités suivantes de la phase inter académique du mouvement national à gestion déconcentrée. Je vous demande de bien vouloir **diffuser l'ensemble de ces informations**, de la façon la plus large, à l'attention des personnels concernés.

Les personnels sont invités à se référer au site académique - rubrique **MUTATIONS**, accessible depuis l'onglet « PERSONNELS », qui va répertorier les précisions utiles dans la formulation de la demande.

I. Règles et modalités

Un lien est établi vers le BOEN spécial n°6 du 28 octobre 2021 fixant les règles et modalités relatives à la phase inter académique ainsi que les éléments de classement des demandes.

Figure également un accès direct sur I-prof (Onglet « PERSONNELS » puis Enseignants), serveur par lequel sera formulée la demande de mutation. Un mémento qui en précise les modalités de connexion est mis en ligne.

II. Nouveautés 2022

L'attention des participants est appelée sur deux points particuliers.

1. Téléchargement des confirmations de participation

Le formulaire de confirmation de participation au mouvement sera mis à disposition via I-Prof-SIAM.

Le document devra être complété et signé par l'agent et le chef d'établissement, puis déposé avec l'ensemble des pièces justificatives sur la plateforme dédiée : <https://portail-clermont.colibris.education.gouv.fr/>

2. Postes à profil (PoP)

Le ministère expérimente cette année l'affectation sur postes à profil (PoP).

Les postes proposés dans ce cadre sont liés à des projets d'établissement, à la coordination d'équipe ou implantés dans des zones difficiles (zone rurale isolée, de montagne...).

Le recrutement est axé sur la recherche de la plus grande adéquation entre les exigences du poste et le profil du candidat.

Afin de garantir la stabilité des équipes pédagogiques, les enseignants retenus dans le cadre de cette procédure sont affectés définitivement dans l'académie et devront respecter une durée minimale de trois ans sur le poste avant de pouvoir participer à nouveau aux mouvements inter et/ou intra académiques.

Après ces trois années d'exercice, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents seront valorisés à hauteur de 120 points sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement inter académique organisé au titre de 2025 (points cumulables avec les autres bonifications).

Les enseignants mutés dans une académie sur postes à profil pourront revenir dans leur académie d'origine dès lors qu'ils auront exercé au moins trois années sur ce poste et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement inter académique. Cette possibilité sera ouverte tant qu'ils seront affectés sur ce poste.

Les fiches de postes seront affichées le 9 novembre 2021.

Les candidatures doivent être saisies selon les mêmes modalités que les autres mouvements spécifiques dans IProf-SIAM.

En outre, les candidats doivent transmettre un CV et une lettre de motivation à l'adresse mouvement@ac-clermont.fr avant le 30 novembre 12 heures.

Les entretiens avec les commissions de recrutement seront organisés courant décembre par visioconférence.

Les informations complètes sur le mouvement PoP peuvent être consultées sur le site ministériel : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

III. Accompagnement et communication

Un accent particulier est mis sur l'**information des personnels en amont et en aval des opérations** du mouvement.

L'accompagnement se décline notamment par la mise à disposition de plusieurs dispositifs :

- comparateur de mobilité (<https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/>),
- numéro ministériel **01 55 55 44 45**, du lundi 8 jusqu'au mardi 30 novembre 2021,
- accompagnement académique (détails sur le site).

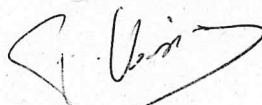
IV. Calendrier

Les opérations de la phase inter académique se dérouleront selon le calendrier ci-dessous :

Date	Etape
Du 8 au 30 novembre 2021	Accueil téléphonique des candidats par la cellule ministérielle
9 novembre 2021	Publication des postes spécifiques nationaux et des postes à profil (PoP) vacants
Du 9 novembre 12 heures au 30 novembre 12 heures	Formulation des demandes de mutation sur I-Prof - phase inter académique et mouvements spécifiques nationaux et sur postes à profil (PoP)
A partir du 1 ^{er} décembre 2021	Téléchargement des confirmations individuelles de demande de mutation
5 décembre 2021	Date limite de retour au rectorat des confirmations de demande de mutation et des justificatifs
12 janvier 2022	Ouverture du serveur SIAM pour vérification par les enseignants du barème retenu par l'administration pour la mutation
27 janvier 2022 12 heures	Fin de la période de demande de modification de barème
11 février 2022	Date limite de dépôt des demandes tardives de participation, modification, annulation (pour les seuls cas mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 25 octobre 2021)
3 mars 2022	Résultats de la phase inter académique et des mouvements spécifiques

Je vous remercie de votre collaboration et vous rappelle que la Division des Personnels Enseignants reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général et par délégation,
La Secrétaire Générale Adjointe,
Directrice des Ressources Humaines,



Peggy VOISSE

